

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

GAMME

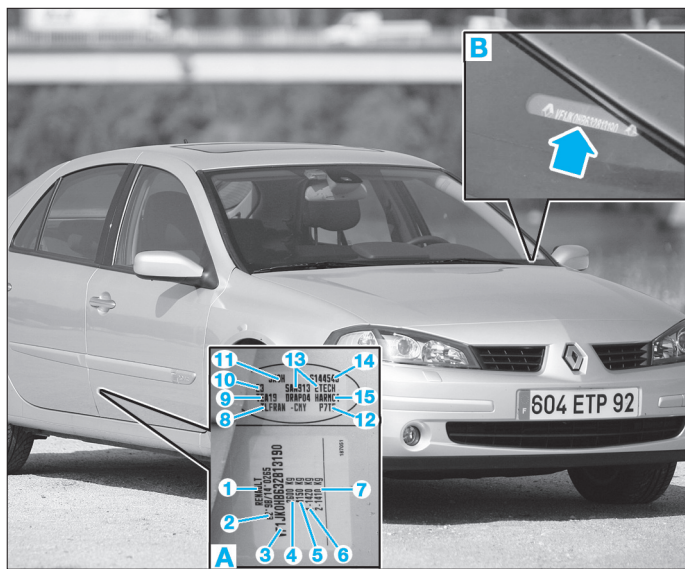
Appellation commerciale	Date de commercialisation	Code modèle	Type moteur	Cylindrée (cm ³) / Puissance (kW/ch)	Type de transmission/ Nombre rapports	Puissance administrative en France
Berline						
Expression 2.0 16V BVM	03/2005>	BG00 / BG0P / BG0W	F4R 714	1 998 / 99/135	Méca. (JR5) / 5	8
Dynamique 2.0 16V BVM						
Privilège 2.0 16V BVM						
Initiale 2.0 16V BVM						
Expression 2.0 16V BVA	03/2005>	BG0P / BG0W	F4R 715	1 998 / 99/135	Auto. (DP0) / 4	9
Privilège 2.0 16V BVA						
Initiale 2.0 16V BVA						
Expression 2.0 dCi (150 ch.)	01/2006>	BG1T / BG4T	M9R 740	1 995 / 110/150	Méca. (PK4) / 6	8
Dynamique 2.0 dCi (150 ch.)						
Privilège 2.0 dCi (150 ch.)						
Initiale 2.0 dCi (150 ch.)						
Estate						
Expression 2.0 16V BVM	03/2005>	KG00 / KG0P / KG0W	F4R 714	1 998 / 99/135	Méca. (JR5) / 5	9
Dynamique 2.0 16V BVM						
Privilège 2.0 16V BVM						
Initiale 2.0 16V BVM						
Expression 2.0 16V BVA	03/2005>	KG0P / KG0W	F4R 715	1 998 / 99/135	Auto. (DP0) / 4	9
Privilège 2.0 16V BVA						
Initiale 2.0 16V BVA						
Expression 2.0 dCi (150 ch.)	01/2006>	KG1T / BG4T	M9R 740	1 995 / 110/150	Méca. (PK4) / 6	9
Dynamique 2.0 dCi (150 ch.)						
Privilège 2.0 dCi (150 ch.)						
Initiale 2.0 dCi (150 ch.)						

(*) Le type Mines mentionné sur la carte grise du véhicule, est composé à partir d'un numéro issu d'un Certificat National d'Identification (CNIT). Celui-ci ne peut servir à identifier le véhicule car il évolue constamment en fonction de la production. Toutefois un code modèle permet l'identification du véhicule, puisqu'il constitue le numéro d'identification, du 4e au 9e caractère.

PLAQUE CONSTRUCTEUR (A)

La plaque constructeur est collée à la base du pied milieu droit. Elle indique les caractéristiques suivantes :

- 1. Le nom du constructeur.
- 2. Le numéro de réception CEE.
- 3. Le numéro d'identification (comportant le code d'identification mondial du constructeur, le code modèle et le numéro dans la série du type).
- 4. Le poids total autorisé en charge.
- 5. Le poids roulant autorisé.
- 6. Le poids maxi autorisé sur l'essieu avant.
- 7. Le poids maxi autorisé sur l'essieu arrière.
- 8. Les caractéristiques techniques du véhicule.
- 9. La référence peinture.
- 10. Le niveau d'équipement.
- 11. Le type véhicule (code modèle).
- 12. Le code de la sellerie.
- 13. Le complément de définition d'équipement.
- 14. Le numéro de fabrication.
- 15. Le code des garnitures intérieures.

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION (B)**

Le numéro d'identification, à 17 caractères (norme CEE), est mentionné sur la plaque constructeur (A). Il est également rappelé sur une plaque (B) située sur le côté gauche de la planche de bord, visible depuis l'extérieur, au travers du pare-brise.

IDENTIFICATION DE LA BOÎTE DE VITESSES JR5, PK4 ET DP0 (D)

Le type de la boîte de vitesses, son indice et son numéro de fabrication sont identifiés :

- boîte mécanique (JR5 et PK4) : sur une étiquette et un gravage.
- boîte automatique (DP0) : sur une plaquette et un gravage.

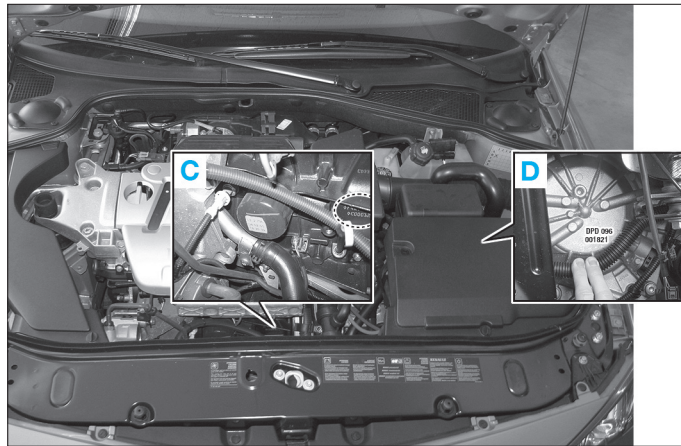
IDENTIFICATION MOTEUR (C)**Moteur 2.0 16V**

Le type moteur, son indice et son numéro de fabrication sont situés sur une plaque rivetée sur le bloc-cylindres, au dessus de la jauge à huile et à droite du filtre à huile.

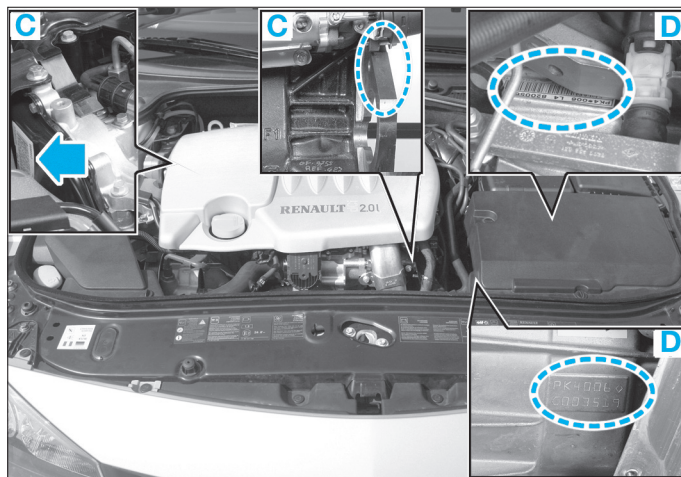
Moteur 2.0 dCi

Le type moteur, son indice et son numéro de fabrication sont situés sur deux endroits du moteur :

- sur le carter cylindres, par gravage en dessous du refroidisseur des gaz d'échappement, à côté du démarreur.
- sur le carter de distribution, par une étiquette collée derrière le support moteur.

**MOTEUR ESSENCE 2.0 16V**

Numéro moteur et identification de la boîte de vitesses.

**MOTEUR DIESEL 2.0 DCI**

Numéro moteur et identification de la boîte de vitesses.

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES ET PONDÉRALES

DIMENSIONS (mm)

	Berline	Estate
Longueur hors tout	4 598	4 713
Largeur hors tout	2060	
Hauteur	1 443	1 439* / 1 475**
Empattement	2 748	
Voie avant	1 528	
Voie arrière	1 480	
Porte à faux avant	998	
Porte à faux arrière	851	967

* : Sans barres de toit.

** : Avec barres de toit.

POIDS (kg)

	Berline			Estate		
	Boîte méca.		Boîte auto.	Boîte méca.		Boîte auto.
	2.0 16V	2.0 dCi (150 ch./175ch)	2.0 16V	2.0 16V	2.0 dCi (150 ch./175ch)	2.0 16V
À vide en ordre de marche	1 280	1 420/1 430	1 315	1 310	1 455/1465	1 350
Total maxi en charge	1 910	2 050/2 060	1 945	1 940	2 085/2 095	1 980
Total roulant autorisé	2 850	3 200	2 900	2 900	3 200	2 950
Remorque freinée	1 300	1 550	1 300	1 300	1 500	1 300
Remorque non freinée	650	745/750	650	650	750	650

CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES

PERFORMANCES ET CONSOMMATIONS


Versions	Berline		Estate (break)	
	2.0 16V (**)	2.0 dCi	2.0 16V (**)	2.0 dCi
Vitesse maxi. (km/h)	207/202	215	204/199	212
Consommation (l/100 km) (*) :				
- Cycle urbain	11/12,2	7,6	11,3/12,3	7,8
- Cycle extra-urbain	6,1/6,6	4,8	6,4/6,6	5
- Cycle mixte	7,9/8,6	5,8	8,2/8,7	6
Émission de CO2 (g/km) (*)	187/205	154	195/206	160

(*) Selon les normes CEE 93/116.

(**) Boîte méca./Proactive.

JANTES ET PNEUS

Versions	Jantes (*)	Pneumatiques (*)	Pression (en bar, à froid) (**)	
			À vide et hors autoroute (AV/AR)	En charge et/ou autoroute (AV/AR) (****)
Expression 2.0 16V	Acier 6,5 J 16	205/55 R16	2,0 (**)/2,0	2,3 (**)/2,2
Expression 2.0 dCi	Acier 6,5 J 16	205/55 R16	2,3/2,1	2,7/2,2
Dynamique 2.0 16V	Alliage 7 J 17	225/45 R17	2,0 (**)/2,0	2,3 (**)/2,2
Dynamique 2.0 dCi	Alliage 7 J 17	225/45 R17	2,3/2,1	2,7/2,2
Privilège 2.0 16V	Alliage 6,5 J 16	205/55 R16	2,0 (**)/2,0	2,3 (**)/2,2
Privilège 2.0 dCi	Alliage 6,5 J 16	205/55 R16	2,3/2,1	2,7/2,2
Initiale 2.0 16V	Alliage 6,5 J 16	205/55 R16	2,0 (**)/2,0	2,3 (**)/2,2
Initiale 2.0 dCi	Alliage 6,5 J 16	205/55 R16	2,3/2,1	2,7/2,2

 Sur les versions dotées du système de surveillance de la pression des pneus, il faut réinitialiser le calculateur en cas de permutation des roues ou de montage d'un jeu de roues hiver, ce qui nécessite l'emploi d'un appareil de diagnostic approprié. La roue de secours n'est pas équipée de capteur, il est normal que le message "capteur hors service" s'affiche au combiné d'instruments lorsqu'elle est utilisée.

Attention :

Les pressions de gonflage des pneumatiques sont données à titre indicatif, respecter les pressions mentionnées dans la notice de bord ou sur l'étiquette collée sur le chant de porte avant gauche.

En cas de contrôle de la pression à chaud, tenir compte de l'augmentation de celle-ci de 0,2 à 0,3 bar et ne jamais dégonfler un pneu chaud.

Sur les versions équipées d'une roue de secours de taille inférieure aux 4 autres roues, l'utilisation de celle-ci doit être temporaire et il est conseillé de ne pas dépasser 80 km/h.

(*) Montage série (montage optionnel).

(**) Véhicule équipé de transmission automatique : ajouter 0,1 bar. à l'avant.

(***) Roue de secours, appliquer la pression maxi. préconisée.

(****) En cas d'utilisation en charge maxi. et avec une remorque, majorer les pressions de 0,2 bar.

Voile maxi. des jantes (mm) :

- acier : 0,8 / - alliage : 0,3.

Couple de serrage des vis de roues (acier ou alliage) : 11 daN.m ou m.kg.

LEVAGE

AVEC LE CRIC DE BORD

Des points de levage sont prévus à l'avant et l'arrière, de chaque côté du véhicule. Ils se matérialisent par des empreintes réalisées sur la feuillure du bas de caisse, dans lesquelles le cric de bord vient se positionner. Des trous oblongs réalisés dans la feuillure du bas de caisse signalent précisément l'emplacement de ces points.

Prendre soin de caler la roue opposée à celle qui doit être levée puis serrer le frein de stationnement et engager, si nécessaire, la 1^{re} vitesse ou la marche arrière, contact coupé.

AVEC UN CRIC ROULEUR D'ATELIER



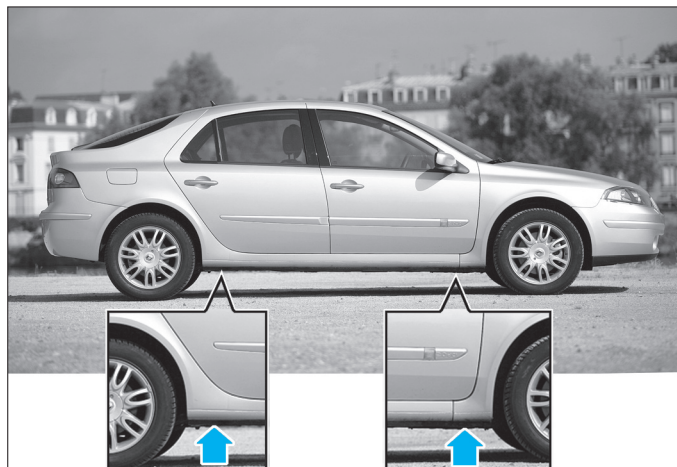
Il est interdit de lever le véhicule en prenant appui sous les triangles ou sous le berceau du train avant ou encore directement sous le train arrière.

Pour lever l'avant ou l'arrière du véhicule, équiper le cric d'une cale en bois munie d'une rainure afin d'épouser la feuillure du bas de caisse et prendre appui sous les emplacements prévus pour le cric de bord.

Pour lever latéralement le véhicule, positionner la cale sous la porte avant. Dans tous les cas, pour assurer la stabilité du véhicule, il est indispensable de placer des chandelles de sécurité sous les points de levage destinés à recevoir le cric de bord ou sous les plots situés juste derrière eux.

AVEC UN PONT ÉLEVATEUR À DEUX COLONNES

Prendre appui sous les emplacements prévus pour recevoir le cric de bord.



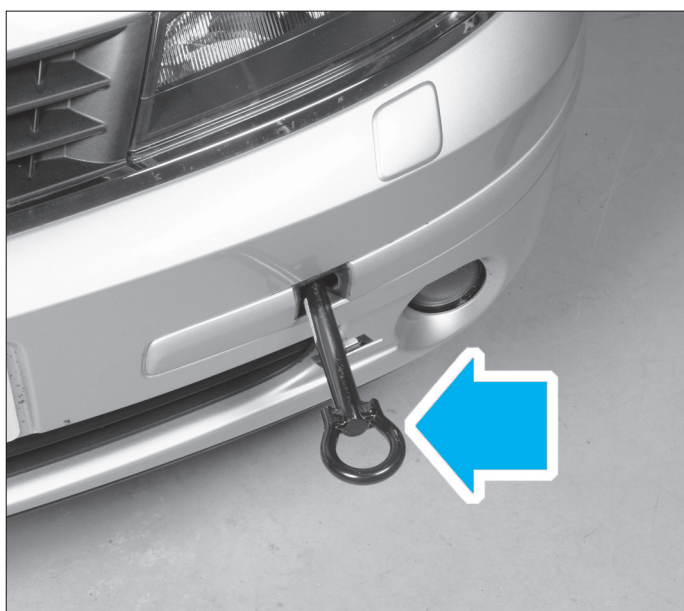
REMORQUAGE

Le remorquage s'effectue à l'aide d'un anneau amovible fournit avec l'outillage de bord logé dans la roue de secours placée dans le coffre.

Deux orifices taraudés sont prévus pour recevoir ce crochet. Ils sont accessibles après dépose d'un cache, côté gauche, sur le bouclier avant et, côté droit, sur le bouclier arrière.

Cet équipement ne doit être utilisé que pour remorquer le véhicule sur une faible distance, avec les 4 roues au sol. Il doit être utilisé que pour ce motif et, en aucun cas, pour soulever directement ou indirectement le véhicule, ou pour le sortir d'un fossé par exemple.

Dans le cas contraire, utiliser impérativement un plateau et dans cette éventualité ne jamais utiliser les transmissions pour arrimer le véhicule.



Remorquage à l'avant.



Remorquage à l'arrière sur berline.



Remorquage à l'arrière sur break.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

La fréquence de l'entretien normal est programmée tous les 30 000 km ou tous les ans pour le moteur essence 2.0 16V et tous les 20 000 km ou tous les ans pour le moteur Diesel 2.0 dCi. Toutefois, il convient de rappeler qu'en cas d'utilisation du véhicule dans des conditions particulièrement sévères, il est important de rapprocher les fréquences d'entretien tous les 15 000 km ou tous les ans pour le moteur essence 2.0 16V et tous les 10 000 km ou tous les ans pour le moteur Diesel 2.0 dCi. Sous le terme utilisation sévère, on entend : parcours essentiellement urbains (porte à porte, taxi...), pays très chauds, atmosphère très poussiéreuse (chantiers...), petits parcours répétés (moteur froid), qualité du carburant utilisé douteuse.

Il faut souligner aussi qu'un plan d'entretien spécifique est à appliquer pour les véhicules à faible kilométrage annuel.

2.0 16V essence

30 000 km

- Vidange de l'huile moteur
- Remplacement du filtre à huile moteur
- Remplacement du filtre à air d'habitacle
- Contrôle du niveau de liquide de refroidissement moteur
- Contrôle du niveau du liquide de lave-glace avant et arrière
- Contrôle du niveau de l'électrolyte * et de l'état de charge de la batterie
- Contrôle des jeux dans la direction, le train avant et arrière
- Contrôle de l'état des soufflets de direction et des transmissions
- Contrôle du niveau de liquide de frein
- Contrôle de l'étanchéité du circuit de frein
- Contrôle de l'usure des plaquettes de frein
- Contrôle de l'état et pressions des pneumatiques (y compris roue de secours)
- Contrôle de l'équipement de signalisation
- Contrôle visuel et de l'étanchéité des amortisseurs AV/AR
- Contrôle de l'état du pare-brise et des rétroviseurs
- Contrôle de l'état des balais d'essuie-glace AV/AR **
- Contrôle visuel de la ligne d'échappement
- Diagnostic des calculateurs

60 000 km

Opérations des 30 000 km plus :

- Bougies
- Remplacement du filtre à air moteur (ou tous les 2 ans)

90 000 km

Opérations des 30 000 km

120 000 km

Opérations des 60 000 km plus :

- Remplacement de la courroie d'accessoires avec galets (ou tous les 5 ans)
- Remplacement de la courroie de distribution avec galets (ou tous les 5 ans)
- Remplacement du liquide de frein (comprenant la purge en air) (ou tous les 4 ans)
- Remplacement du liquide de refroidissement (comprenant la purge) (ou tous les 4 ans)

240 000 km

Opérations des 120 000 km plus :

- Remplacement du filtre à essence

Tous les 2 ans

- Contrôle et mise à niveau de la quantité de fluide réfrigérant

* Si les bouchons sont démontables.

** Les balais d'essuie-glace étant fabriqués à partir de caoutchouc (matière naturelle et vivante), il est conseillé de les remplacer au minimum une fois par an et ce quelque soit le niveau d'usure.

2.0 dCi

20 000 km

- Vidange de l'huile moteur
- Remplacement du filtre à huile moteur
- Remplacement du filtre à air d'habitacle
- Contrôle du niveau de liquide de refroidissement moteur
- Contrôle du niveau du liquide de lave-glace avant et arrière
- Contrôle du niveau de l'électrolyte * et de l'état de charge de la batterie
- Contrôle des jeux dans la direction, le train avant et arrière
- Contrôle de l'état des soufflets de direction et des transmissions
- Contrôle du niveau de liquide de frein
- Contrôle de l'étanchéité du circuit de frein
- Contrôle de l'usure des plaquettes de frein
- Contrôle de l'état et pressions des pneumatiques (y compris roue de secours)
- Contrôle de l'équipement de signalisation
- Contrôle visuel et de l'étanchéité des amortisseurs AV/AR
- Contrôle de l'état du pare-brise et des rétroviseurs
- Contrôle de l'état des balais d'essuie-glace AV/AR **
- Contrôle visuel de la ligne d'échappement
- Diagnostic des calculateurs

40 000 km

Opérations des **20 000 km** plus :

- Remplacement du filtre à air moteur (ou tous les 2 ans)

60 000 km

Opérations des **40 000 km** plus :

- Remplacement du filtre à combustible (avec purge en air)

80 000 km

Opérations des **60 000 km**

100 000 km

Opérations des **80 000 km**

120 000 km

- Remplacement de la courroie d'accessoires avec galets (ou tous les 5 ans)
- Remplacement de la courroie de distribution avec galets (ou tous les 5 ans)
- Remplacement du liquide de frein (comprenant la purge en air) (ou tous les 4 ans)
- Remplacement du liquide de refroidissement (comprenant la purge) (ou tous les 4 ans)

Tous les 2 ans

- Contrôle et mise à niveau de la quantité de fluide réfrigérant

* Si les bouchons sont démontables.

** Les balais d'essuie-glace étant fabriqués à partir de caoutchouc (matière naturelle et vivante), il est conseillé de les remplacer au minimum une fois par an et ce quelque soit le niveau d'usure.